



Partie 1 – La République et la citoyenneté

Connaissances	Démarches
<p>Thème 1 – Les valeurs, les principes et les symboles de la république</p> <p>Les fondements de la citoyenneté et de la nationalité dans la République française sont analysés. L'importance de la langue nationale est soulignée.</p> <p>Thème 2 – Nationalité, citoyenneté française et citoyenneté européenne</p> <p>La diversité de la population sur le territoire national est prise en compte en faisant apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le lien entre les droits politiques et la nationalité sur le territoire national et dans le cadre de l'Union Européenne, -la nature des droits civils, économiques et sociaux accordés à tous les habitants installés sur le territoire national. 	<p>L'accent est mis sur la signification des principes et des règles principales qui fondent la communauté nationale et sur leur caractère évolutif donnant lieu au débat citoyen.</p> <p>Il convient de s'appuyer sur les programmes d'histoire de la classe de quatrième et de la classe de troisième</p>
<p>DOCUMENTS DE REFERENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Constitution de 1958 (Préambule, art. 1, 2 ,3 et 4) -Loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État (art. 1 et 2) -Loi du 15 mars 2004 sur l'application du principe de Laïcité dans les établissements scolaires et publics, modifiant le code de l'éducation, art. L 141-5-1 -Loi du 17 mars 1998 sur la nationalité (art .6) modifiant le code civil (art.21-11) -Code civil (art.18) -Traité de l'Union européenne du 1^{er} février 1992 (2^{ème} partie : la citoyenneté de l'Union (art. 8, 8A, 8B, 8Cet 8D) 	

I - Sens général de la partie en classe de troisième (9 -10 heures environ, évaluations comprises)

Fil directeur de la partie

A l'issue de la classe de troisième, les élèves, futurs citoyens, doivent avoir acquis les « *données principales pour comprendre la citoyenneté politique et se préparer à son exercice*¹ ». La première partie du programme de troisième, *La république et la citoyenneté* invite à poursuivre cet

¹ Introduction générale aux programmes d'histoire-géographie-éducation civique

apprentissage commencé dès l'école primaire. Les élèves ont étudié les principales notions et le vocabulaire de la citoyenneté, il s'agit désormais d'appréhender la République française comme le régime politique de la France, à travers ses symboles, ses valeurs et ses principes mais aussi par une présentation de la citoyenneté.

Les deux thèmes de cette première partie ont pour finalité de faire comprendre aux élèves que la République française est à la fois **une démocratie**, dans laquelle les citoyens exercent leur souveraineté et, **qui rassemble ses citoyens autour de valeurs universelles des droits de l'Homme**, qui constituent le fondement du vivre ensemble.

La question, **qu'est-ce qui réunit les Français dans la République ?** peut constituer le fil directeur pour cette partie du programme.

II - Propositions pour la mise en œuvre

Thème 1. Les valeurs, les principes et les symboles² de la République (2-3 heures, évaluations comprises)

Problématiques du thème

La **République française** n'est pas réductible à un seul régime politique, c'est aussi un idéal de société -fondé sur la **communauté des citoyens**- qui suppose que chacun adhère aux valeurs et principes communs car ils sont les fondements du « pacte républicain » et assurent la légitimité des nouvelles lois. Il s'agit de ne pas se limiter à une simple énumération des valeurs et principes de la République française. Les élèves doivent en comprendre le sens à partir d'une réflexion sur **l'universalité des valeurs et la nécessité de les faire vivre**.

La République française est **indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Questionner ces principes, c'est amener les élèves à comprendre qu'ils sont le fondement de la République (la *Res publica*, la chose commune), garantis par la Constitution. Ainsi la langue française a été ajoutée dans les principes républicains car elle constitue un des liens qui renforce le sentiment d'appartenance à une communauté. De même **la loi est la même pour tous**, sur l'ensemble du territoire national.

La frontière entre valeurs et principes est ténue, parfois perméable. Ainsi la **laïcité** est à la fois un principe et une valeur. C'est un principe qui caractérise un **État** dans lequel le pouvoir politique et administratif est indépendant de toute confession, et donc «**neutre**» (article 1 de la Constitution) ; mais c'est également une valeur, une éthique du vivre ensemble qui vise à assurer une égalité des citoyens sans aucune distinction entre eux. Elle garantit la **liberté de conscience**, chacun : athée, agnostique ou croyant a les mêmes droits.

Les symboles de la République sont inscrits dans l'article 2 de la Constitution de 1958 : le drapeau, l'hymne et la devise. Cependant, Marianne, le 14 juillet, le coq, le sceau sont autant de symboles dans lesquels s'incarnent également la République française. La devise est à la fois symbole et principe. Elle devient symbole de la république quand elle est inscrite sur le fronton des mairies, les pièces de monnaie, les timbres....

Au nom des valeurs et principes de la République, et pour répondre aux nouveaux enjeux économiques et sociétaux, la Constitution a été modifiée : la **langue** de la République est le **français** (1992), l'organisation du territoire est **décentralisée** (2003), la **Charte de l'environnement** (2004) est intégrée, la **parité** en politique des femmes et des hommes, dans l'accès aux mandats électoraux et fonctions électives est garantie, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales (2008).

Orientations pour la mise en œuvre

	Les valeurs, les principes et les symboles de la République
Fils directeurs	<i>Quels sont les fondements de la nation française ?</i>
Notions clés	République, démocratie, citoyen, droits, laïcité, nation.
Vocabulaire	Le vocabulaire lié aux valeurs, principes et symboles pour pouvoir les citer et en donner le sens.

Passerelles : liens avec les programmes de collège

Cette partie du programme doit s'appuyer impérativement sur le programme d'histoire de Quatrième: Les Temps forts de la Révolution, et sur celui de Troisième: Effondrement et refondation républicaine (1940-1946) et La Vème république à l'épreuve de la durée

Perspectives : liens avec les programmes du lycée

Le travail mené en classe de 3^{ème} doit permettre un premier niveau de maîtrise des connaissances et des capacités dont les attentes sont fixées par les rubriques du programme. Elles seront reprises ensuite au lycée, complétées et précisées pour atteindre un plus grand degré de complexité.

- dans le cadre de l'enseignement de l'**ECJS en classe de Première** des séries générales ; *Les institutions, la vie politique et sociale, la nation et sa défense* ;

- dans le cadre du **programme d'histoire** ;

- des séries générales en classe de **Seconde** *Révolutions, libertés, nations, à l'aube de l'époque contemporaine* ;

- de la voie professionnelle en classe de **Seconde**: *Les Lumières, la révolution française et l'Europe : les droits de l'Homme* ;

- dans le cadre du programme d'histoire en classe de **Première** des séries professionnelles : *La République et le fait religieux depuis 1880*.

Supports d'étude

La notion de République est complexe et très théorique pour les élèves, souvent confondue avec celle de démocratie. L'entrée par les symboles, valeurs et principes doit donc favoriser une approche très concrète.

Il est souhaitable de partir de l'actualité pour entrer dans ce premier thème. Mais on peut également s'appuyer sur la Charte de la laïcité (rentrée scolaire 2013) et faire réfléchir les élèves sur les raisons de son affichage dans les établissements scolaires publics. Cette Charte rappelle que chacun dispose de la liberté de conscience et que l'État est neutre face à l'exercice des cultes.

Une citation d'un homme politique telle celle de Jaurès : « *La République c'est le droit de tout homme quelle que soit sa croyance religieuse, a avoir sa part de la souveraineté* » (1892) peut permettre de questionner le principe de laïcité et de s'interroger sur les autres valeurs, principes et symboles de la République française. Une rapide comparaison avec les États de L'Union européenne permet d'insister sur la spécificité de la République française intégrant la laïcité comme principe constitutionnel (article 1).

On peut également s'appuyer sur un extrait de la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, qui interdit les statistiques ethniques au nom du principe d'égalité - « *Il est interdit de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci.* » , (Chapitre II, article 8, paragraphe I).

Mise en perspective

On élargit ensuite aux autres valeurs, principes et symboles de la République française, dans un questionnement qui doit rester critique, afin de faire comprendre aux élèves les fondements de cet « idéal de vie en commun ».

Un bref rappel historique (cours de 4^{ème}) permet de montrer que la République française plonge ses racines dans la Révolution (l'attachement à la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est rappelé dans le préambule de la Constitution), qu'elle s'oppose à la monarchie et que ses symboles et valeurs et principes ont été définis pour la plupart à cette époque.

Ce premier thème peut être l'occasion de préciser le rôle et la place de la Constitution dans la République française au sommet de la pyramide du droit.

Orientations pour le DNB

Les questions portent sur les notions et le vocabulaire du thème étudié : les valeurs, principes et symboles de la République française.

Le travail sur document. Le document proposé, textuel ou iconographique, doit être explicite et concret par exemple un extrait de la Constitution ou un document officiel, un édifice public... Il doit permettre d'évaluer la connaissance des symboles, valeurs et principes mais également leur signification et leur portée.

Thème 2. Nationalité, citoyenneté française et citoyenneté européenne (2-3 heures, évaluations comprises)

Problématiques du thème

C'est la relation **citoyenneté/nationalité** qui doit être interrogée dans ce second thème au niveau national et européen. La nationalité est le lien juridique qui relie un individu à un État. La notion de nation est plus large que celle de citoyenneté, c'est l'ensemble de la population française partageant les mêmes lois et réunie sur un même territoire, c'est une communauté unie par un passé commun, un héritage culturel à transmettre et un avenir à construire. Cette appartenance à la Nation est le fondement de la nationalité-citoyenneté. Au niveau national la relation citoyenneté/nationalité est très forte : la nationalité française octroie la citoyenneté politique. L'ensemble des citoyens forment la **nation souveraine**, détentrice du pouvoir ; c'est le « *gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* » (Constitution, art.2). On présentera brièvement les modalités d'acquisition de la nationalité française.

Le **traité de Maastricht (1992)**, qui institue la citoyenneté européenne, crée une nouvelle relation entre citoyenneté et nationalité. La **citoyenneté européenne se superpose à la nationalité du pays d'origine**. Les citoyens y accèdent parce qu'ils sont ressortissants d'un État de l'Union européenne. La citoyenneté européenne, unique à l'échelle planétaire, a renforcé les droits des citoyens de l'U.E. Sur l'ensemble du territoire de l'UE, elle garantit à chaque citoyen européen le droit de circuler et de séjourner librement, de travailler et d'étudier. Elle garantit à chacun la protection diplomatique et consulaire par les États membres n'importe où dans le monde, et confère de nouveaux droits politiques (droit de vote et d'éligibilité sous certaines conditions aux élections municipales, le droit d'initiative européenne).

Dans la République française, tout citoyen est sujet de droit. C'est à ce titre que l'État garantit à tous les habitants une protection juridique ainsi que des droits civils, économiques et sociaux (libertés individuelles et collectives). En contrepartie, tous les habitants ont des obligations envers l'État (respecter la loi, payer l'impôt,...).

Orientations pour la mise en œuvre

	Nationalité, citoyenneté française et citoyenneté européenne
Fils directeurs	<i>Qu'est-ce qu'être citoyen français, citoyen européen ? Quels sont les droits et les devoirs des citoyens français ? des étrangers résidant en France ?</i>
Notions clés	Citoyenneté, nationalité, citoyenneté européenne.
Vocabulaire	Droit du sang, droit du sol, droits civils, politiques, économiques et sociaux.

Passerelles : liens avec les programmes de collège

Cette partie du programme doit s'appuyer sur le programme d'histoire, *une géopolitique mondiale depuis 1945*, et celui de géographie : *L'Union européenne, une union d'États*. En éducation civique, on se limite à aborder l'Union européenne sous l'angle la citoyenneté et des droits nouveaux accordés aux citoyens.

Perspectives : liens avec les programmes du lycée

Le travail mené en classe de 3^{ème} doit permettre un premier niveau de maîtrise des connaissances et des capacités dont les attentes sont fixées par les rubriques du programme. Elles seront reprises ensuite au lycée, complétées et précisées pour atteindre un plus grand degré de complexité.

- dans le cadre de l'enseignement de **l'ECJS en classe de Seconde** des séries générales, *Les institutions, la vie politique et sociale, la nation et sa défense*
- dans le cadre du programme **d'Éducation civique en classe de Première** des séries professionnelles : *Droits et devoirs des citoyens* (question au choix), *Citoyen français, citoyen européen* (question au choix)

Supports d'étude

Les années d'élection, on se saisira de cette actualité pour faire comprendre l'exercice de la citoyenneté politique et présenter les différentes élections en France. L'étude d'une affiche contre l'abstention, une carte électorale, la photographie d'un citoyen(ne) en train de voter peuvent également servir de support pour amorcer l'étude.

Une brève histoire de l'acquisition du droit de vote peut-être menée ici en s'appuyant sur les acquis des cours d'histoire de 4^{ème}. On rappellera que le droit de vote est le résultat d'une conquête, inachevée, et qu'en France, voter n'est pas une obligation.

Mise en perspective

Après la présentation de la citoyenneté française on analyse la citoyenneté européenne octroyée par le traité de Maastricht (1992) en insistant ensuite l'élargissement des droits.

L'étude de la citoyenneté politique se prolonge par l'analyse des droits civils (liberté d'expression, de conscience, droit à la vie privée, droit de manifestation,..) des droits économiques et sociaux (éducation, sécurité sociale,...) accordés à tous les habitants de la République française.

On peut évoquer ici les débats autour de la question citoyenneté/nationalité et notamment le droit de vote des étrangers aux élections locales.

On peut également replacer la notion de citoyenneté dans une perspective historique large et montrer qu'elle correspond à des réalités bien différentes selon les époques et les régimes politiques.

Orientations pour le DNB

Les questions portent sur les conditions d'acquisition de la nationalité française. Les élèves doivent être capables de donner les droits et obligations attachés à la citoyenneté française et

européenne, de montrer que cette dernière a élargi les droits des citoyens. Ils doivent pouvoir expliquer en quelques phrases les apports du traité de Maastricht.

Le travail sur document. Le document proposé, textuel ou iconographique, doit être explicite et concret par exemple la photographie d'un bureau de vote le jour d'une élection, une affiche incitant les citoyens à aller voter...

III - Pistes pour l'histoire des arts

Il existe une très grande variété de supports iconographiques pour étudier les symboles de la République, mais on peut également travailler sur les lieux de la République : les lieux du pouvoir, le Panthéon ou encore la mairie de la commune du collège. Les statues de Dalou parfois abordées en quatrième peuvent être rappelées.

IV - Pièges à éviter

- Faire un catalogue des principes, valeurs et symboles de la République dénué de sens, sans lien avec le régime républicain ;
- Se contenter d'une approche historique des symboles, valeurs et principes de la République française ;
- Étudier les différentes formes d'exercice de la citoyenneté sans aucune réflexion ni regard critique ;
- Se limiter à l'énumération des droits et devoirs, sans mise en perspective.

V - Pour aller plus loin

BACQUE R. et RONDEAU G., *République*, Seuil, Paris, 2011. Un livre sur la République présentée à travers ses principes et ses symboles

DEBRAY R., *La République expliquée à ma fille*, Paris, Le Seuil, 1998

SCHNAPPER D., *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris, Folio actuel, 2000

LE PORS A., *La citoyenneté*, PUF coll. Que-sais-je ? n°665, 2011 (4^{ème} ed.)

www.vie-publique.fr

www.elysee.fr pour les symboles et leur origine

<http://www.touteurope.eu/>

<http://www.cidem.org/>

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N111.xhtml> (sur l'acquisition de la nationalité française)